

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

MERCREDI 3 JUILLET 2024
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 mai 2024
- II. Examen des 10 délibérations et annexes :

Réf 2024/07/1 : Présentation des rapports d'activités 2020-2021-2022 du délégataire Vert Marine pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique municipal.

Réf 2024/07/2 : Vente d'un linéaire partiel de la parcelle cadastrée section AE n° 408 sise « Champ d'Aviation » à Saint-Cyr-l'École.

Réf 2024/07/3 : Reconduction de la convention de partenariat avec l'association ATHENA dans le cadre du programme RESEDA +

Réf 2024/07/4 : Actualisation de la tarification des services municipaux pour 2024

Réf 2024/07/5 : Résultat de l'enquête publique Réorganisation des espaces extérieurs publics et privés des résidences Geldrop, Decour-Macé, Romain Rolland et Fontaine Saint Martin

Réf 2024/07/6 : Désaffectation et déclassement par anticipation du domaine public communal des rues Jean Macé, du 8 mai 1945, Romain Rolland, Jean-Pierre Timbaud et leurs dépendances (déclassement partiel) et pour les rues Berthie Albrecht et Suzanne Masson et leurs dépendances (déclassement total).

Réf 2024/07/7 : CYRIA 2 : signature de deux conventions

Réf 2024/07/8 : Marché relatif à l'entretien des espaces verts engazonnés et massifs d'arbustes communaux

Réf 2024/07/9 : Renouvellement de la gestion d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) avec pour mode de gestion dans la délégation de service public (DSP)

Réf 2024/07/10 : Réactualisation du Règlement de Fonctionnement des E.A.J.E.

III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 27 juin 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.